

LOI N° 2005-37 DU 13 DECEMBRE 2005

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 17 mai 2005 à Abuja (Nigéria) entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement du Système de Santé (PADS).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de vingt deux millions (22.000.000) d'unités de compte (UC), soit environ seize milliards huit cent dix sept millions neuf cent quarante quatre mille (16.817.944.000) francs CFA signé le 17 mai 2005 à Abuja (Nigéria) entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement du Système de Santé (PADS).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 13 décembre 2005,

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathleu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Économie,

Le Ministre de la Santé Publique,

Frédérie DOHOU.-

Ministre intérimaire

Dorothée Akoko KINDE-GAZARD.-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MSP 4MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.